



ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF<sup>RE</sup>

ACTION. ÉDUCATION SYNDICALES - DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Arsène-Leloap - NANTES

— TÉLÉPHONE 326.73 —  
Abonnement : 5 francs par an  
Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués  
La Correspondance doit être adressée  
au Secrétaire de l'Union Départementale

## LES SYNDICATS

" Tu verras le jour où ces syndicats que tu crois révolutionnaires seront un moyen de paix sociale "

Hector DEPASSE (1898).

### I. — SITUATION LÉGALE

Les assemblées de la Révolution qui savaient combien les corporations avaient été oppressives voulurent la liberté du Travail et interdirent tout groupement professionnel ; les rédacteurs du Code Civil sanctionnèrent cette défense par des mesures pénales. Les gouvernements qui suivirent eurent une profonde défiance de toutes les associations professionnelles ou autres. En 1864, quand le Second Empire accorda le droit de grève, il refusa d'autoriser les groupements ouvriers. Pourtant avec les progrès de la grande industrie, il parut de plus en plus injuste d'empêcher les ouvriers de se concerter pour améliorer leur situation ; on comprit la vérité de cette parole de Louis Blanc que " la liberté n'est que l'hypocrisie de l'oppression quand les armes sont inégales ". Le gouvernement républicain laissa subsister, par tolérance, des associations de travailleurs jusqu'au moment où il promulgua la loi du 21 Mars 1884, vraie charte de l'organisation ouvrière.

Par cette loi, les syndicats sont légalement reconnus. Ils se constituent sans autorisation gouvernementale ; la seule formalité pour leur créer est le dépôt à la mairie des statuts et des noms des administrateurs, afin d'éviter la constitution de sociétés secrètes. Les administrateurs doivent être français.

Les syndicats sont donc des associations formées entre gens exerçant le même métier et qui se groupent pour l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels.

Les syndicats n'ont de ce fait à s'occuper que des intérêts économiques. Pour cet objet ils peuvent percevoir des cotisations, constituer des sociétés de secours mutuels, organiser des œuvres d'assistance, d'éducation. Ils sont des " personnes juridiques ", c'est-à-dire qu'ils ont le droit d'acquiescer, d'agir en justice. Il leur est permis d'intervenir dans les rapports entre patrons et ouvriers, de décider la cessation collective du travail, de l'imposer à leurs adhérents par des défenses, par des amendes. Mais d'autre part, le Code Pénal continue à punir " les atteintes portées au libre exercice du travail à l'aide de la violence. D'autre part, la liberté individuelle des syndiqués est sauvegardée par la disposition suivante : " Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, malgré toute clause contraire. Il conserve le droit d'être membre de la société de secours mutuel et de retraite à l'actif desquels il a contribué.

C'était un grand progrès d'avoir permis les associations professionnelles, devaient-on en plus les autoriser à se grouper entre elles ?

La discussion fut très longue sur ce point. Des membres du Parlement exprimèrent la crainte que les unions des syndicats ne devinssent dangereuses : au lieu de s'occuper de questions économiques particulières, disaient-ils, les fédérations arriveront vite à s'occuper de la question sociale dans son ensemble ; un pouvoir central exercera une véritable tyrannie.

Les partisans de la liberté firent remarquer qu'en dehors des intérêts particuliers de chaque métier, il existe des intérêts généraux communs aux ouvriers de toutes professions. L'Union des divers syndicats est le meilleur contrepois aux prétentions excessives, aux entraînements.

Après de longs débats on nota que :  
Les syndicats professionnels pourront libre-

ment se réunir pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques. Mais les unions n'ont pas le droit ni de posséder des immeubles, ni d'agir.

" Des activités individuelles isolées croissent lentement. Opposées, elles s'entre détruisent ; juxtaposées, elles s'additionnent. Seules, des activités associées croissent rapidement, durent et se multiplient "

(L. BOURGEOIS).

### II. — L'ŒUVRE SYNDICALE

Il faut d'abord remarquer que parmi les syndicats, les uns sont formés de patrons, d'autres, en très petites quantités, réunissent des patrons et des ouvriers, d'autres enfin ne comprennent que des ouvriers.

Les syndicats ouvriers par leur existence ont amené :

- 1° La création de Bourses du Travail ;
- 2° La formation de Fédérations.

Les Bourses du Travail sont des établissements où se réunissent les syndicats d'une ville. La première fut créée à Paris et le rapport présenté à ce sujet au Conseil Municipal indique nettement le but de ces institutions :

" Il importe que les Chambres Syndicales aient des locaux et des bureaux où chacun pourra venir ; la libre et permanente disposition des salles de réunions permettra aux travailleurs de discuter avec plus de maturité et de précision les questions multiples qui les intéressent : ils auront pour les guider et les éclairer tous les moyens d'information et de correspondance, les éléments fournis par la statistique, une bibliothèque économique, des renseignements sur le mouvement de la production "

La désignation de Bourse du Travail est donc bien justifiée ; en principe ces établissements doivent être de véritables marchés du travail.

Les associations isolées ont peu de moyens d'information et d'action ; leur groupement est nécessaire à leur succès. L'Angleterre offre des exemples classiques de Fédération du travail avec ses Trade-Unions. En France nos Fédérations sont bien moins considérables, la cause en est sans doute à la différence de tactique et de conception de nos syndicats.

Néanmoins, nous pouvons en dire beaucoup de bien. Les renseignements qu'elles recueillent sur les conditions particulières de travail, de traitement des travailleurs d'une même corporation dans les différents départements, leur permet d'élaborer des programmes précis pour l'unification des conditions de travail, pour l'amélioration du sort des travailleurs dans chaque catégorie.

Elles permettent de tenir un contact constant entre les travailleurs d'un même métier, leur permet de mieux se connaître, de se soutenir sur un plan non plus local mais fédéral, c'est-à-dire national.

Certaines associations professionnelles ont des bureaux de placement, des caisses de secours de prêts qu'elles s'efforcent d'établir sur des principes de solidarité prévenant toute humiliation ; des cours professionnels, etc...

Mais la préoccupation dominante a été naturellement d'améliorer les conditions du travail, en particulier, d'obtenir la réduction de la journée du travail avec au moins le maintien des salaires journaliers, l'humanisation de certaines conditions du travail, l'obtention d'une législation du travail et de prévoyance sociale équitable.

## Assurances Sociales

### RENSEIGNEMENTS

à l'usage des correspondants de la Caisse "Le Travail" et de tous les assurés (SUITE)

**RÉGIME SPÉCIAL AUX GENS DE MAISON.** — Bonnes à tout faire, femmes de chambre, cuisinières, chefs de cuisine, chauffeurs, etc... le salaire de base forfaitaire annuel a été fixé comme ci-dessous (arrêté du 27/1/35).

	HOMMES	FEMMES
Ville de plus de 80 000 habitants et département de la Seine .....	8.400 »	4.800 »
Autres Communes .....	6.000 »	3.600 »

Il en résulte que, pour l'année 1936, les cotisations dues seront les suivantes :

COTISATION par jour, par semaine, par mois	Villes de 80.000 habitants et département de la Seine			AUTRES COMMUNES		
	Employeur	Assuré	Total	Employeur	Assuré	Total
<b>Hommes</b>						
Jour .....	0 85	0 85	1 70	0 60	0 60	1 20
Semaine .....	5 60	5 60	11 20	4 »	4 »	8 »
Mois .....	24 50	24 50	49 »	17 50	17 50	35 »
<b>Femmes</b>						
Jour .....	0 50	0 50	1 »	0 35	0 35	0 70
Semaine .....	3 25	3 25	6 50	2 45	2 45	4 90
Mois .....	14 »	14 »	28 »	10 50	10 50	21 »

**INTÉRÊTS DE RETARD.** — Le taux des intérêts de retard est de 5 % pour la première année et 10 % lorsque le retard excède de un an.

**RESPONSABILITÉ CIVILE.** — Lorsque les Caissees ont été amenées à prendre en charge un risque déterminé, antérieurement au versement des cotisations correspondantes augmentées des intérêts de retard, elles sont fondées à demander aux employeurs de les indemniser. Des sommes versées qui dépassent les cotisations dont le versement a été retardé.

Le versement des cotisations arriérées, augmentées des intérêts de retard, n'ouvre droit aux prestations que si deux conditions sont remplies :

- 1° Si l'assuré a subi le précompte et en justifie par la production du bulletin de salaire.
- 2° Si l'assuré s'est soumis en temps utile au contrôle de la Caisse.

**ASSURANCE MALADIE.** Déclaration obligatoire de la maladie et durée des feuillets de maladie.

1° Obligation sous peine de déchéance de la déclaration de la maladie dans les 3 jours (art. 6 § 12).

2° Les deux premières feuilles de maladie seront de 8 jours au maximum (art. 6 § 4) les autres, quinze.

**DROIT AUX PRESTATIONS.** — Le droit est subordonné, non plus au versement des cotisations, mais seulement au précompte de la cotisation ouvrière.

Ne sont pas exclus du bénéfice des prestations en nature :

- 1° Les enfants du conjoint de l'assuré.
- 2° Les enfants adoptés ou recueillis par l'assuré ou son conjoint.

(Voir suite 1<sup>re</sup> colonne, 2<sup>e</sup> page).

Camarades, réservez votre journée du DIMANCHE 19 JUILLET.

Une GRANDE KERMESSE étant organisée ce jour-là par l'Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nantes, au PARC MUNICIPAL du GRAND-BLOTTEREAU.

(Voir en 2<sup>me</sup> page la circulaire adressée aux Secrétaire des Syndicats par l'U. L.)

Quels sont les moyens d'activité dont les syndicats disposent :

1° L'entente avec les patrons pour arriver à fixer le salaire d'après des bases équitables : isolé, l'ouvrier accepterait n'importe quelle rétribution, ce qui est fâcheux, pour lui d'abord, mais aussi pour les autres, car il se trouvait beaucoup de gens courant après un salaire de famine, ceux qui ont un emploi seraient constamment menacés.

A défaut de motif plus noble la crainte d'un conflit avec la collectivité empêche le Chef d'établissement d'avilir les prix du travail. Par l'union des ouvriers, l'équilibre est rétabli entre les deux parties.

une Fédération bien organisée, celle-ci le renvoie sur les points où il faut diriger les chômeurs ; et cela est en même temps très favorable à une bonne répartition des bras.

3° La réglementation du travail des femmes et des enfants qu'on pourrait être tenté d'employer, parce qu'on les paie moins.

4° Le Boycottage : Il consiste à mettre un établissement à l'index. A cette manière d'agir, se rattache un peu l'usage adopté par les ouvriers de quelques pays d'exiger l'apposition d'une marque spéciale appelée Label attestant que le produit a été fait dans des conditions de salaire, de durée de travail acceptées par les groupements ouvriers.

5° Enfin la grève qui consiste dans la cessation collective du travail.

(à suivre).

Communiqué par la Fédération des Dessinateurs de France.

## ASSURANCES SOCIALES

(Suite 1<sup>re</sup> page)

**CONDITIONS A REMPLIR.** — Les catégories sont supprimées.

Le minimum des versements exigés est de **30 frs. durant les deux trimestres civils précédant celui de la maladie.**

Si cette condition n'est pas remplie, on peut obtenir les prestations en justifiant d'un versement de 60 francs, durant les quatre trimestres civils précédents.

Toutefois, lorsque la maladie se produit au cours du premier mois d'un trimestre, les périodes de références seront reculées d'un trimestre.

Si l'assuré a été immatriculé moins de 6 mois, on se réfère au trimestre précédant la maladie, et le minimum de précompte devra être de 15 francs.

**Tableau indiquant le minimum des versements exigés ainsi que les volets à présenter par l'assuré.**

Janvier 1936	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 1935
Février 1936	
Mars 1936	3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres 1935
Avril 1936	
Mai 1936	
Juin 1936	4 <sup>e</sup> trimestre 1935 et 1 <sup>er</sup> trimestre 1936
Juillet 1936	
Août 1936	
Septembre 1936	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres 1936
Octobre 1936	
Novembre 1936	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> trimestres 1936
Décembre 1936	

Le calcul est fait sur la part de cotisations retenues à l'assuré. Le feuillet trimestriel indiquant la totalité des versements (part ouvrière et part patronale) pour l'attribution des droits, on ne retiendra que la moitié de cette somme.

**JUSTIFICATION DES VERSEMENTS.** — L'assuré justifiera de ses droits en présentant les volets remis à la fin de chaque trimestre par l'employeur, ou à défaut, les bulletins de paye.

**JOURNÉES DE MALADIE.** — Les journées de maladie, indemnisées, ne sont plus comptées comme journées de cotisations ; elles seront liquidées sur la base des cotisations versées pendant les deux trimestres de référence : l'assuré malade a droit au versement à son compte, à partir du 2<sup>e</sup> mois de maladie.

### CAS SPÉCIAUX.

**ACCIDENTS DE TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES.** — L'assuré conserve le droit aux prestations pour toute la maladie qui n'est pas la conséquence de l'accident s'il remplit les conditions de versements avant l'accident.

L'assuré, victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, peut obtenir, à titre provisionnel, les prestations des Assurances Sociales, à la condition qu'il justifie avoir engagé contre son employeur, une action judiciaire.

**ACCIDENT DE DROIT COMMUN.** — En cas d'accident de droit commun, l'assuré peut demander les prestations à sa Caisse mais celle-ci se trouve subrogée dans ses droits à réparation vis-à-vis du tiers responsable.

**CHOMAGE TOTAL.** — En cas de chômage, total, contrôlé par l'Office de placement, l'assuré a droit au versement à son compte d'une cotisation forfaitaire de 30 frs. par trimestre civil, comportant au moins 50 jours de chômage, sans que ce versement ne puisse être effectué pour plus de deux trimestres consécutifs au cours d'une même année civile.

Le droit est subordonné au précompte de 60 frs. de cotisations ouvrières, pendant les quatre trimestres civils précédant le début du chômage.

**CHARGES DE FAMILLE.** — Dorénavant, même les enfants de moins de six semaines, ouvriront droit aux majorations.

Les enfants de moins de 16 ans, non salariés, sont considérés comme étant à charge (art. 14).

**INDIGENTS.** — Pour les Assurés sociaux bénéficiant de l'Assistance Médicale Gratuite, les prestations seront les mêmes que celles des autres assurés sociaux.

(A suivre).

## Un Deuil Cruel

Notre camarade et ami **MÉDORI**, dont nous avons pu apprécier pendant son séjour parmi nous, à la fois son talent et son dévouement à la cause syndicale, vient de perdre sa jeune femme, professeure au Lycée de Chambéry, dans de pénibles circonstances, au moment où elle allait mettre au monde un enfant.

Que notre ami Médori trouve ici l'expression de notre sympathie affectueuse et de nos sentiments attristés.

Le Comité de Rédaction  
du "Réveil Syndicaliste"

LIRE ET FAIRE LIRE

"Le Réveil Syndicaliste"



Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nantes

### Aux Secrétaires de Syndicats

L'Union Locale porte à la connaissance des Syndicats, qu'elle organise le **DIMANCHE 19 JUILLET**, une **Grande Kermesse**, au Parc Municipal du **GRAND BLOTTE-REAU** ; elle demande instamment à tous les Syndicats de ne rien organiser ce jour-là, et de participer effectivement à cette fête en y installant Stands, Loteries, etc., etc.

Avec l'Unité reconstituée, cette fête doit revêtir un caractère et une ampleur inconnus jusqu'à ce jour à Nantes.

Une Commission d'Organisation s'est mise à l'œuvre avec le concours des camarades **Jaminais** et **Caudrec** ; elle vous demande de bien vouloir faire connaître au plus tôt ce que vous avez l'intention d'installer pour permettre de répartir l'emplacement que chacun devra occuper.

Camarades Secrétaires,

Réunissez votre Conseil Syndical, examinez comment vous participerez à cette fête et faites-le savoir au camarade **Goudy**, Secrétaire de l'Union Locale, qui se tiendra à la disposition des camarades pour tous renseignements complémentaires.

Assurer le succès de cette fête, sera prouver la vitalité de notre Union Locale.

Le Secrétaire : G. Goudy.

## A Couëron

Comme dans de nombreuses localités ouvrières le 1<sup>er</sup> Mai tend à devenir de plus en plus à Couëron la Fête du Travail et à la fois une journée de revendications.

Tant dans les entreprises privées qu'à l'usine de Pontgibaud, le chômage a été presque complet.

La matinée de cette journée a été marquée par une grande réunion. Salle de la Coopérative, organisée par le Syndicat des Métaux, et à laquelle assistaient environ 400 travailleurs.

Cette réunion fut présidée par Le Guilloux, Doceul et Videment. Deux orateurs venus de Nantes représentant la C. G. T.

Le premier orateur **Forget**, du Syndicat du Bâtiment de Nantes, rappela les conditions dans lesquelles l'Unité s'est faite entre les deux C. G. T., unité qui renforce la puissance du monde ouvrier. Puis il fit l'historique du 1<sup>er</sup> Mai et montra comment ce jour est devenu la Fête des Travailleurs.

Le second orateur **Rouaud**, du Syndicat des Métaux de Nantes, exposa le plan que la C. G. T. propose pour résoudre la crise économique, établir la paix et lutter contre toute tentative fasciste. Les deux orateurs furent fort applaudis.

A l'issue de la réunion, l'ordre suivant fut adopté.

### Vœu

« Les Travailleurs de Couëron de toutes catégories réunis sur appel du Syndicat des Métaux de Couëron le 1<sup>er</sup> Mai, Salle de la Coopérative ;

« Après avoir entendu des délégués de la C. G. T., approuvent entièrement le programme tracé en vue de solutionner la crise actuelle, affirment leur volonté de mener toute l'action nécessaire en vue de faire aboutir les revendications ci-dessous.

« Semaine de 40 heures avec maintien des salaires, contrats collectifs, vacances payées, prolongation de la scolarité, abaissement de l'âge limite des retraites, avec retraites normales, mise en chantier d'un programme de grands travaux, contrôle des banques, répartition du crédit.

« Sur la question du maintien de la Paix, se déclarent en accord avec le Plan de la C. G. T., contre toutes les guerres. Se séparent aux cris de vive la Paix, vive les Libertés, à bas toutes les dictatures ».

Nul ne doit oublier que pour instaurer une politique nouvelle, pour écraser, briser toutes les résistances et voir se réaliser nos espérances, c'est sur notre propre force, sur notre action qu'il faut compter.

## Le Congrès des Personnels du Trésor

Le Congrès Départemental des Personnels du Trésor aura lieu le **DIMANCHE 7 JUIN**, à **SAINI-NAZAIRE**, Salle de la Bourse du Travail, 45, rue Viltès-Martin.

A l'issue du Congrès, un Banquet sera servi dans les Salons de l'Hôtel de la Plage, à Saint-Marc-sur-Mer, et sera placé sous la présidence de Monsieur **BLANCHO**, Député-Maire.

Les Congressistes désireux d'assister au Banquet sont instamment priés de faire parvenir leur adhésion d'urgence et au plus tard pour le **25 Mai**, au Camarade **GARÈRES**, Trésorerie Générale, à Nantes.

Le prix du Banquet est fixé à **20 francs**.

## L'Unité chez les Techniciens et Dessinateurs

Les Samedi 9 et Dimanche 10 Mai eurent lieu à Saint-Nazaire, les préliminaires de fusion de l'Union des Syndicats de Techniciens et Employés de l'Industrie (Fédération Autonome), avec la Fédération des Dessinateurs de France (Techniciens et Arts appliqués), appartenant à la C. G. T.

Les pourparlers engagés depuis un mois entre ces deux Fédérations viennent d'aboutir à ce Congrès dont le but était de jeter les bases de l'unité de ces groupements.

La C. G. T., sous l'égide de qui doit être fait cette fusion, tenant à prouver tout l'intérêt qu'elle porte à la réorganisation de la Fédération et à son développement, avait délégué le camarade **Racamon** pour diriger les débats.

Étaient présents : les Membres des Commissions Exécutives, Commission Administrative, les représentants des différents syndicats et les délégués de l'U. S. T. E. S. La première séance du Congrès ouverte à 15 heures, sous la présidence du camarade **Racamon**, fut consacrée à l'examen de la situation générale et des principes directeurs de ces deux groupements et l'on admit comme principe que les statuts de la Fédération des Dessinateurs de France serviraient de base à la discussion. On décida qu'une Commission de 7 membres siégerait dans la soirée pour étudier les modifications à apporter aux statuts.

Le soir un vin d'honneur offert par l'U. L., réunissait autour du camarade **Jouvance** tous les membres du Congrès.

Le camarade **Racamon** rappelé par ses fonctions à Paris, dut quitter Saint-Nazaire le soir même.

Ouverte à 9 heures, le Dimanche matin, sous la présidence du camarade **Patrice**, secrétaire fédéral, la dernière séance du Congrès fut consacrée à l'examen du travail de la Commission et l'on décida que le Congrès de fusion aurait lieu à Paris, dans la deuxième quinzaine de Juin.

Ensuite, le camarade **Cermignani**, au nom des artistes peintres et décorateurs, fit un exposé de la lamentable situation faite à cette catégorie de travailleurs et de l'odieuse exploitation dont ils sont l'objet. La Commission Exécutive va procéder à l'étude de cette question.

A midi, les Congressistes étaient réunis en un vin d'honneur, offert par la municipalité, autour du camarade **Jaffré**, remplaçant **Blanchon**, Député-Maire, retenu à Paris.

Noas sommes heureux de constater ce regain d'activité ; la Fédération des Dessinateurs de France va donc reprendre la place à laquelle elle a droit au sein de la grande famille des travailleurs.

Pour le Bureau Fédéral :  
**PATRICE**.

## QU'EST-CE QUE L'ESPÉRANTO

Les quelques articles qui vont paraître dans le *Réveil Syndicaliste* ont tout simplement pour but de faire connaître la langue internationale aux camarades qui ignorent tout de l'Espéranto et qui veulent, avant d'en entreprendre l'étude, avoir une information suffisante sur sa structure, ses possibilités et son développement dans le monde ouvrier.

Aux militants des organisations ouvrières soucieux d'étudier sérieusement la question de la langue internationale du point de vue prolétarien, d'avoir sur l'Espéranto une opinion solide, **Henri Barbusse**, dans la lumineuse préface qu'il a bien voulu écrire pour notre Cours Rationnel d'Espéranto a su magnifiquement exprimer la valeur de l'Espéranto en tant qu'outil d'émancipation humaine et sociale. La conclusion de sa préface : « Tout socialiste doit être un espérantiste et tout espérantiste est ou doit être un socialiste » s'imposera un jour, comme s'imposera le grand rêve de libération qu'il a si puissamment contribué à entretenir dans le cœur de millions d'hommes à travers le monde.

Voilà, disait **Barbusse**, un labeur qui, dès aujourd'hui, se présente indispensable à tous ceux qui ont conscience de leur intérêt d'homme, qui ont aussi conscience que tous les intérêts des hommes n'en font qu'un. Longtemps considéré même par ceux qui s'occupaient de sa diffusion comme une sorte de distraction mondaine, de raffinement de la politesse cosmopolite, l'Espéranto revient à sa place. Il est à la base même de tout l'idéal social et moral des temps nouveaux. Il joue un rôle dans le rapprochement des innombrables armées de la souffrance et de l'exploitation. Il est, bon gré mal gré, la première pierre du vaste changement monumental que nous rêvons. Il ne faut pas dire : il y a actuellement des choses plus importantes et plus urgentes à faire que d'apprendre l'Espéranto.

On n'a plus le droit de différer cette mission commune qui se présente à chacun.

(à suivre).

Le Groupe Ouvrier Espérantiste de Nantes,  
Bourse du Travail

## Remerciements

Dans l'impossibilité où je me trouve de ne pouvoir remercier tous les camarades qui m'ont témoigné leur sympathie effective en souscrivant à la liste de souscription organisée par l'U. D. en ma faveur, je les prie de vouloir bien trouver ici l'assurance de ma profonde reconnaissance.

A tous, de tout cœur, **MERCI**.

**R. ROCHET.**

## Les Problèmes Généraux de la Nationalisation et le Plan de la C. G. T.

Poursuivant son étude méthodique des problèmes posés par le Plan, l'Institut Supérieur Ouvrier vient de sortir une brochure consacrée aux **problèmes généraux de la nationalisation**. Elle reproduit les conférences faites cet hiver par **L. Jouhaux** (Les nationalisations dans le Plan), **L. Zoretti** (Qu'est-ce qu'une industrie-clé ? ; la recherche scientifique et la nationalisation), **L. Laurat**, (Nationalisation, étatisation, socialisation), **J. Duret** (Le problème de l'indemnisation), **J. Dupiol** (Le financement de l'entreprise nationalisée), **G. Le franc** (Le problème de la gestion et le principe tripartite).

On peut, dès à présent, adresser les commandes à la brochure, 2 francs (réduction de 50 % sur les commandes dépassant un atteinant dix exemplaires).

« Crise et Plan », 7 francs ; « Problèmes généraux de la nationalisation », 2 francs, et « Le Plan », par L. Jouhaux, 2 francs.

Les trois brochures prises ensemble : **10 frs.**

## Une brochure du Comité de Vigilance

### La Banque de France aux mains des 200 familles

La question de la Banque de France est un problème essentiel de l'heure présente.

La Banque de France tient sous sa dépendance l'équilibre financier des entreprises privées et la trésorerie de l'Etat.

Depuis un siècle, la Banque de France est sous le contrôle d'une oligarchie. Le gouverneur est dans la main des régents, lesquels sont eux-mêmes les représentants élus des deux cents familles ou trusts. Les régents héréditaires se sont transmis, sous tous les régimes, le gouvernement du crédit. Tant qu'ils occuperont ce poste de commandement à la Banque de France, il n'y aura dans ce pays ni liberté ni prospérité.

Ce sont ces moyens d'action de cette oligarchie financière qui sont décrits avec précision dans la brochure de **Francis Delaisi** : *La Banque de France aux mains des deux cents familles*, éditée par le Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes.

En vente au C. V. I. A., 5, place Jussieu, Paris (5<sup>e</sup>). Compte postal : C. V. I. A., 1939-86. Prix : 2 francs.

Réduction par quantités : un exemplaire, 2 francs ; dix exemplaires, 17 fr. 50 ; cinquante exemplaires, 80 francs ; cent exemplaires, 150 francs ; deux cents exemplaires, 280 francs ; cinq cents exemplaires, 625 francs ; mille exemplaires, 1.000 francs.

## « LE PEUPLE »

Nous signalons que *Le Peuple*, quotidien du syndicalisme subit de continuelles améliorations ; il contient chaque semaine des pages spéciales — économique, internationale, littéraire et artistique — du plus haut intérêt auxquelles sont venues s'ajouter depuis peu de grandes enquêtes corporatives paraissant chaque samedi. Cette semaine on pourra lire, dans l'organe confédéral, *Joies et peines des mineurs*, par l'excellent écrivain qu'est notre camarade **A. Habaru**.

## NOS SUPERPATRIOTES

Voici recueillie dans « Parlements et Financiers » une petite note qui intéressera tous les « **superpatriotes** » qui se croient autorisés à donner des leçons de civisme aux « **salopards** » que nous sommes.

**M. Pierre Taittinger**, Député de la Seine, Président des Jeunes Patriotes, hôtel, 34, rue Charbon Lagache, à Paris. Château de la Pajotterie, à Châteauneuf-en-Phimeray (Eure-et-Loire), administrateur de :

1<sup>o</sup> La Société Franco-Belge des Carrières Néve-la-Fralize et extension, Société belge.

2<sup>o</sup> Omnium de Concentration Financière et Industrielle ou Omfina, Société luxembourgeoise.

3<sup>o</sup> Société française pour la Fabrication du Chocolat Suchard, filiale de Société suisse Suchard.

4<sup>o</sup> Société des Forces Motrices de la Vienne, dont le principal actionnaire est la Bank für Elektrische Uternehmungger de Zurich, à base de capitaux germano-suisses.

Au sein de cette Société, **M. Taittinger** est lié avec les personnalités suivantes :

**M. Edmond Barthe**, directeur de la Bank etc., etc. (ci-dessus), dont les capitaux d'origine allemande ont été apportés par **M. Carl Fuerstenberg**, de Berlin et par le Docteur **Arthur von Guvinner**, de Berlin, ancien conseiller de **Guillaume II**.

**M. Joseph Chuard**, de Zurich, un des hommes du milliardaire américain **Morgan**, en Suisse.

**M. Paul Delore**, de la Banque Commerciale de Bâle, banque qui fit parler d'elle dans les affaires de fraudes fiscales, où bon nombre de personnalités bien pensantes et surtout très patriotes, étaient compromises.

— Des commentaires seraient superflus ! Mais, ne pensez-vous pas, camarades, qu'il y a des coups de pieds au c... qui se perdent ? Et comme internationalisme on ne fait rien de mieux.

**BEAUSOLEIL.**

# Imprimerie Ouvrière

L'Assemblée Générale des Actionnaires de l'Imprimerie Ouvrière s'est tenue le 5 mai 1936. Du rapport du Conseil d'Administration pour l'année 1935, nous extrayons les passages ci-dessous.

« L'année 1935 qui vient de s'écouler a été légèrement meilleure que l'exercice précédent ; les ventes ont été plus élevées, nous pouvons dire que pour arriver à ce résultat le C. A. n'a pas ménagé ses efforts. Dans tous les domaines il a déployé son activité pour rendre plus prospère notre Coopérative ; la crise économique que nous subissons depuis 1931, laquelle devient de plus en plus grave, n'a pas été pour faciliter la besogne des militants du C. A. ; la lutte inlassable que mène la plupart des Maîtres-Imprimeurs contre notre Coopérative est encore venue aggraver les difficultés que nous rencontrons. »

Nous insistons une fois de plus près de toutes les organisations ouvrières pour qu'elles fassent exécuter tous leurs travaux à l'Imprimerie Ouvrière ; il est regrettable, en effet, de constater que bien des organisations vont chez nos adversaires les Maîtres-Imprimeurs prétextant, pour se justifier, que l'I. O. fait des prix plus élevés. Ceci est inexact, l'I. O. fait pour un même travail, papier employé à qualité égale, les mêmes prix, pour ne pas dire des prix inférieurs, et cela en employant son personnel à des taux de salaires plus élevés et en accordant de plus à celui-ci des congés payés (et ceci depuis près de 20 années). D'autres organisations ne vont pas, paraît-il, à l'I. O. sous prétexte que des personnalités ne leur plaisent pas ; nous disons que le raisonnement ne tient pas, un militant digne de ce nom ne doit connaître que l'organisation, il ne va pas à la Coopérative pour telles ou telles individualités, lesquelles disparaissent, mais l'œuvre demeure.

Ce qui n'est pas fait non plus pour favoriser la marche de la Coopérative, ce sont les longs crédits (quelquefois des années et ce, malgré nos rappels réitérés) qu'il faut consentir alors que, dans les sommes dues, il y a souvent des avances de timbre dont le montant excède parfois la somme de travail proprement dite.

Nous pensons que ce nouveau rappel sera entendu de tous et que demain, avec le concours désintéressé de tous les militants des organisations ouvrières, lesquels se feront un devoir de défendre et faire connaître notre Coopérative, celle-ci trouvera un essor nouveau qui la fera prospérer et tenir la place qu'elle doit occuper dans une société où le travail doit avoir la primauté.

Camarades militants, l'I. O. est votre propriété, défendez-la en toute occasion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La marche cahotante de l'Imprimerie Ouvrière ne doit pas laisser indifférentes les organisations syndicales. Elles ont, en effet, leur part de responsabilité. L'œuvre n'est-elle pas syndicale ? Et, à ce seul titre, est-ce trop demander que les syndicats, tous les syndicats apportent à l'Imprimerie Ouvrière leur appui moral et matériel ? Peuvent-ils oublier, aussi légèrement, l'éclatante démonstration que cette Coopérative nous donne en respectant, à la fois, les salaires et les revendications ouvrières ? Certes, son outillage ne correspond plus aux nécessités de notre temps. Le travail humain domine ici le machinisme mais, malgré cette infériorité, l'Imprimerie Ouvrière tient dans la concurrence effrénée des Maîtres-Imprimeurs sa place digne.

C'est, tout à son avantage. Elle ne demande qu'à avoir du travail, qu'à augmenter son personnel et pour cela elle fait appel à ses clients qui, par essence, doivent être siens, c'est-à-dire, aux syndicats.

Nombreux, sont ceux qui ne connaissent et ne veulent connaître que l'Imprimerie Ouvrière, car elle est une réalisation syndicale. Nous les comprenons.

D'autres, par contre, ont recours à la Coopérative quand les fonds manquent dans les organisations. En ce qui concerne ces derniers, disons nettement que leur geste est bien inélegant pour ne pas dire plus, et qu'ils font surtout le jeu de ceux qu'ils combattent dans leur action quotidienne.

L'Imprimerie Ouvrière peut et doit prospérer. Elle peut obtenir aussi bien que tout autre les possibilités de rendement que donne un outillage moderne, mais pour cela, la clientèle des syndicats doit lui être totalement acquise. Il faut qu'une persévérante propagande soit entreprise pour que l'on fasse travailler ceux qui respectent les décisions des Congrès et donnent suite aux revendications ouvrières et qui font usage du "label" (Le Label indique que l'imprimerie n'emploie que des ouvriers syndiqués.)

Cet appel sera-t-il compris ? Sommes-nous disposés, les uns et les autres, à bien nous défendre ? Nous le saurons bientôt.

En apportant nos travaux d'imprimerie à la Coopérative, nous faisons œuvre utile, nous travaillons pour tous nos camarades et nous aidons une œuvre qui est notre propriété.

Camarades, n'oubliez pas que c'est par nos réalisations que l'on nous juge.

LE RÉVEIL SYNDICALISTE.

# DANS LES SYNDICATS

## Syndicat des Ouvriers du Port de Nantes

### A tous les Travailleurs du Port

Syndiqués, non Syndiqués, Hommes au mois

Camarades,

La série d'accidents graves continue dans notre Port. Le 10 avril, à 2 heures, après avoir commencé le travail, un de nos bons camarades Brachu René, 25 ans, père de famille de 2 enfants, était grièvement blessé dans la cale au cours du déchargement de riz du S/S "Oropos".

Cet accident comme beaucoup d'autres a été occasionné par le manque de mesures de sécurité et le mauvais état du matériel : l'élingue coupant sous la charge de 12 sacs de 100 kilos, à l'aplomb du panneau.

En effet, malgré de nombreuses interventions de la part de notre Fédération Nationale au Ministère du Travail, réclamant des Délégués à la Sécurité, dans les Ports, aucune suite n'y a été donnée, quoique nos revendications soient tout à fait légitimes. Et pour preuve, si cette commission de sécurité existait, elle aurait pu constater l'état du matériel et empêcher au besoin le Travail.

Aussi, devant l'insouciance des pouvoirs compétents et des entrepreneurs du Port, le Conseil Syndical, dans sa réunion du samedi 18 Avril, a examiné les mesures à prendre immédiatement à seule fin d'éviter le retour d'aussi graves accidents.

Elle demande à tous les Ouvriers du Port, de prendre (puisque rien n'est fait officiellement), une PREMIÈRE MESURE DE SÉCURITÉ.

« Mettre au maximum 12 sacs de 100 k. par élingue. »

« Vérifier dès le début et en cours de travail l'état des élingues. »

« Faire constater au représentant de l'entreprise l'état du matériel. »

« Refuser de se servir d'un matériel défectueux. »

« Ne pas rester sous la charge. »

« Bien vérifier avant de monter sur les panneaux si ceux-ci sont bien ajustés (et ainsi éviter la chute à fond de cale qui coûta la vie dernièrement à notre camarade Bonnet. »

« Ne pas travailler au relevage de marchandises sous l'orientation de la grue (travail que nous constatons tous les jours avec une charge de 1.600 kilos ; et pour ce cas nous faisons appel aux douaniers, peseurs et pointeurs). »

« Ne pas travailler lorsqu'il y a un travail effectué par deux équipes (donc 2 grues dans une même cale. »

Camarades,

Exigez toutes ces mesures de sécurité.

Car, malheureusement, il est à constater que jusqu'ici, si l'un de nos camarades faisait une remarque justifiée, il était mis à l'index par le contremaître.

Et pour vous citer un exemple : nous pouvons affirmer que depuis le terrible accident survenu à notre camarade Brachu, un contremaître en chef de la plus importante entreprise du Port a exigé (lors du déchargement du "Cap Saint-Jacques") que l'équipe mette 16 sacs de 100 kilos par élingue ; et il a fallu nous intervenir au nom du Syndicat pour faire admettre (et ceci dans votre intérêt) que les élingues soient de 12 sacs.

Aussi, à l'avenir, même sur l'ordre de ce contremaître en chef, arrivé depuis peu sur le Port et qui, à ma connaissance, ne peut se rendre compte de l'importance de sa décision, puisque, à quel-que jours d'un accident très grave occasionné par la rupture d'une élingue ne portant que 12 sacs, trouve tout naturel (par faute technique) d'exiger 16 sacs, soit 400 kilos en plus.

Devant de tels faits et accidents, le Syndicat prend toutes ses responsabilités et estime que les entrepreneurs du Port et leurs contremaîtres doivent prendre les leurs.

Déjà la Société Coopérative entre entièrement dans nos vues, ce qui n'empêche pas les équipes d'effectuer un tonnage identique et raisonnable.

Camarades,

Pour terminer, n'hésitez pas à signaler immédiatement au secrétaire du Syndicat toutes infractions aux mesures de sécurité que nous vous signalons et surtout lorsqu'elle est suivie de débauche ou menace de débauche, à seule fin de prendre toutes mesures utiles.

Laissez de côté l'importance du tonnage effectué, c'est sur notre port que le maximum est atteint.

Mais pensez à vos familles, car notre corporation, en cas de mort ou de blessure grave, n'est guère favorisée pour les indemnités d'accident de travail.

Et ce sont les nôtres qui en souffrent. Car, pour les maigres rentes que touchent nos accidentés ou leurs ayants droit, nous notons :

**Accident mortel.** — Sans enfant, la veuve touchera une rente annuelle de 1.725 frs., soit 143,75 par mois, 4 fr. 80 par jour.

Avec enfants : pour 1 enfant, 15 % du salaire annuel — 2 — 25 % — 3 — 35 % — 4 — 40 % —

Et ce qu'il y a de plus cynique, la loi du 8 Avril 1898 sur les accidents du travail fixe le maximum à 4 enfants.

**Incapacité.** — Le cas de notre camarade Brachu qui ne pourra plus travailler touchera avec ses deux enfants à charge :

Si l'incapacité de 100 % est acceptée, environ 5.800 frs. par an.

Et en cas d'incapacité de 90 % = 3.881 frs. 25.

Pour ce dernier cas, il est à noter que la veuve d'un camarade avec 2 enfants toucherait la même somme de : 3.881 fr. 25.

**AH ! NON, NOTRE PEAU NE VAUT PAS CHER.**

Pénétrez-vous bien, camarades, de toutes ces précisions.

Et songez que malgré tous les efforts de notre Fédération et de nos organisations ouvrières, nous n'avons pu obtenir la protection des travailleurs du Port.

Aussi : **UNISSEZ-VOUS pour assurer vous-mêmes votre SÉCURITÉ.**

Et pour cela :

**CAMARADE DOCKER, adhère au Syndicat si tu veux défendre tes droits et faire respecter ta dignité.**

Le Secrétaire : F. BÉHAGEL.

Béhagel nous communique pour insertion les deux lettres suivantes :

Nantes, le 15 Mai 1936.

Monsieur F. BÉHAGEL, Secrétaire du Syndicat des Ouvriers du Port

à Monsieur l'INGÉNIEUR EN CHEF Directeur du Port, Nantes

« Monsieur l'Ingénieur en Chef,

« J'ai l'honneur, au nom du Syndicat des Ouvriers du Port, de porter à votre connaissance le fait suivant :

« Depuis le début de 1933, le ponton dit « des Salorges » servant à l'accostage des roquios effectuant le service entre le quai Ernest Renaud et le quai des Antilles n'existe plus.

« Quoique un emplacement ait été réservé pour le rétablissement de ce ponton, nous constatons que depuis la fin des travaux concernant l'élargissement de ce quai, le ponton n'a pas été rétabli.

« Nous vous demanderions donc de vouloir bien intervenir à ce sujet et ceci dans l'intérêt général et la bonne marche du port, nous nous permettons en outre de vous indiquer que les ouvriers dockers auraient une plus grande facilité pour se rendre rapidement d'une rive à l'autre, permettant de ce fait une embauche plus facile, de laquelle découlerait un rendement meilleur du travail étant donné que les diverses administrations et entreprises (similaires du Port ou Usagers) trouveraient une plus large facilité pour l'exécution de leur travail.

« Comptant que vous examinerez notre suggestion avec attention et que vous voudrez bien, par votre intervention, faire que notre demande obtienne satisfaction.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur en Chef, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire, BÉHAGEL

P.-S. — Nous adressons également la présente à Monsieur le DÉPUTÉ-MAIRE de la Ville de Nantes.

Nantes, le 15 Mai 1936.

Monsieur F. BÉHAGEL, Secrétaire du Syndicat des Ouvriers du Port

à Monsieur le DÉPUTÉ-MAIRE de la Ville de Nantes

« Monsieur le Député-Maire,

« J'ai l'honneur, au nom du Syndicat des Ouvriers du Port, de porter à votre connaissance les différentes réclamations qui m'ont été faites par les Usagers du Port et en particulier par mes camarades dockers ; s'étonnant que sur les quais Ernest Renaud, Alguillon et Saint-Louis il n'existe pas de waters-closet-lavabos, et fontaine, obligeant ainsi les ouvriers et usagers à se rendre dans les cafés.

« Vous me permettez de vous indiquer que ces réclamations sont justifiées, car sur une distance d'environ 800 à 1.000 mètres, aucune installation hygiénique n'est établie, quoique c'est sur ces quais que s'effectuent les plus grosses manutentions du port.

« Aussi, nous sollicitons de votre grande bienveillance, de vouloir bien examiner notre demande avec toute votre attention et en espérant que nous obtiendrons satisfaction.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Secrétaire, BÉHAGEL.

P.-S. — Copie de la présente est adressée à Monsieur l'INGÉNIEUR EN CHEF, Directeur du Port.

Le syndicalisme est certes une arme de combat, mais il est et doit être surtout un moyen de défense constructif.

Laissons la haine et le venin aux méchants et aux jaloux ; puisons dans l'amour de la vérité la force nécessaire à la réalisation des nobles aspirations qui font la grandeur de la nature humaine.

## Préparateurs en Pharmacie

### Banquet-Bal du 3 Mai 1936

Selon une tradition qu'on peut dire maintenant solidement assise, le Syndicat des Préparateurs en Pharmacie de la Loire-Inférieure donnait sa Fête Annuelle, le Dimanche 3 Mai, dans les Salons Piou, qui comportait, comme d'usage, un Banquet suivi d'un Bal au cours duquel une tombola était organisée au profit de sa Caisse de Secours.

Les convives parmi lesquels plusieurs dames et fillettes avaient pris place, honorèrent, comme il convient, le parfait menu présenté par le maître de céans qui recueillit légitimement d'unanimes félicitations.

Au dessert, Chateau, secrétaire, prit la parole pour présenter les excuses du camarade Deleure, sous la présidence duquel ce banquet devait avoir lieu. Le secrétaire fédéral ne pouvait, en effet, prévoir que le scrutin de ballottage l'obligerait à voter à nouveau ce jour-là ; d'autre part, une réunion du Conseil d'Administration des Caissees "Le Travail" qui avait lieu le lundi, l'eût de toute façon empêché, aussi, avait-il chargé le secrétaire du syndicat d'exprimer tous ses regrets à l'assemblée.

Château adresse ensuite ses remerciements à tous ceux qui ont bien voulu répondre à l'appel des organisateurs. Si un concours de circonstances a voulu qu'ils soient un peu moins nombreux que les années précédentes, c'est que des raisons impérieuses les ont retenus, mais ils n'en sont pas moins de cœur avec nous.

Il adresse une mention spéciale au camarade Péneau, secrétaire de l'U. D., qui a bien voulu retarder son départ, car lui aussi doit être à Paris demain.

Il remercie également la Presse et enfin tous ceux qui ont contribué au succès de la tombola, organisateurs et donateurs dont le précieux concours a permis de réunir un nombre de lots importants qui feront tout à l'heure des heureux.

Cette collaboration venue d'un peu partout, prouve que le mouvement syndical fait son chemin et est profitable à tous, car nous devons reconnaître que si nos conditions de vie et nos salaires n'ont pas sensiblement varié, c'est à l'existence seule du syndicat que nous le devons.

Il attire l'attention des camarades sur la nécessité pour le syndicat d'assister plus nombreux aux réunions.

Dans nos assemblées, où vous le savez, chacun peut librement prendre la parole ; lorsque nous sommes nombreux, les questions à l'ordre du jour sont plus largement discutées, des idées peuvent être émises et leur développement sera toujours profitable à notre éducation syndicale.

Il termine en adressant à tous un pressant appel. Venez nombreux, dit-il, aux réunions, apportez votre point de vue largement documenté. En un mot, faites votre devoir de syndiqués et notre organisation deviendra prospère.

Dans ce but, il lève son verre, ainsi qu'à la santé de tous les convives.

Après lui, Péneau parle dans le même sens, en faisant ressortir que la force d'un syndicat n'est pas dans le nombre des syndiqués, mais dans le pourcentage qu'il représente envers les travailleurs de la profession. A l'appui de ses dires, il cite d'autres organisations qui, numériquement, peuvent paraître beaucoup plus fortes que la nôtre, mais qui, en réalité, ont un pourcentage de syndiqués moins élevé.

Avec l'ardeur qui lui est coutumière, il exprime son désir de voir le Syndicat des Préparateurs en Pharmacie suivre la voie qu'il s'est tracé et parvenir à constituer un groupement capable, par sa cohésion et son union, de faire aboutir les revendications nécessaires au bien-être des travailleurs de notre profession.

Il termine en disant sa confiance dans le mouvement syndical et boit à la santé des Préparateurs en pharmacie et de leurs familles.

Un triple ban saluait cette péroraison, cependant que se faisaient entendre les premières mesures d'un bal qui devait être très animé et qui se termina à une heure très avancée.

## Nous ne marchons pas... !

Les amis et collaborateurs de J. Duboin (prophète de l'Abondance) nous conviaient, il y a quelque temps, à une Conférence d'un des leurs, rue Racine.

C'est ainsi que nous eûmes le plaisir d'entendre M. Martin, apôtre de l'économie nouvelle (l'économie distributive) sur les conséquences, les effets du machinisme dans notre société.

Une ligue du "Droit au Travail" et du "Droit à la Vie" s'est constituée à Nantes. Nous nous refusons d'y adhérer, pensant, à juste raison, que nous avons, à l'heure actuelle, tout autre chose à faire qu'à construire, par le seul raisonnement, une société idéale.

Nous laisserons donc nos ligueurs, nouvelle nuance, à leur divertissement intellectuel, pour nous consacrer à une œuvre plus concrète, plus réelle, celle de sortir de la misère nos camarades de travail qui peinent et qui souffrent ou qui connaissent les dures épreuves du chômage.

Cette tâche que nous nous sommes assignés nous commande d'agir, d'agir dans le vrai sens du mot.

Agir, c'est trancher dans le vif, choisir une voie et s'y engager ; c'est essentiellement opter entre un certain nombre de possibilités ou de mesures en écartant toutes les autres.

Notre formule d'action : agir pour le Plan, par le Plan.

BÉDRÈDE.

Camarades, nos Annonceurs nous aident  
Adressez-vous de préférence chez eux

# LA CHATELAINNE

**VEND** à prix égal, la meilleure qualité  
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon  
11, Rue Scribe - NANTES

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante

La Tisane de Santé **CANDES**

convient parfaitement à  
tous les tempéraments  
et ne coûte que  
3 fr. 50 la boîte

DÉPOT :  
Grande Pharmacie  
de Paris



5, rue d'Orléans et place Royale  
NANTES

**A L'EGLANTINE**

Couronnes Mortuaires  
FLEURS D'APPARTEMENTS

1, Rue du Moulin  
NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

Un coup d'œil aux étalages  
des Magasins PRIMLUX  
vous en dira plus qu'un  
long discours.

**Le Timbre Primlux**

22, Rue du Calvaire  
- à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

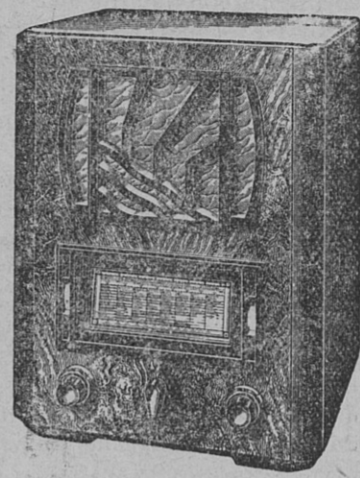
DÉSIREZ-VOUS  
un BON  
**PHONO**  
OU UN  
BON POSTE  
DE  
**T.S.F.**

Venez  
Chez

**DUIGOU**  
22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis 250'  
POSTES T. S. F. . . . . 995

PHILIPS SONORA  
MARCONI DUCRÉTET, etc...  
GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT



Consultez les Prix chez M<sup>me</sup> DRÉAN  
19, rue de la Ville-en-Pierre, Doulon

Mercerie - Nouveautés  
Papeterie - Parfumerie  
Confection

**Robes et Manteaux**  
sur Mesure

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES

Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**  
Successeur CHESNEAU

8, Place du Pilon - NANTES  
Remise 10 % aux syndiqués

**Brasserie Moderne**

3, Rue Contrescarpe  
Déjeuner et Diner . . . . . 15 francs  
Le soir, petit Diner . . . . . 10 —  
SALLE pour BANQUETS et SOCIÉTÉS  
Propriétaire : J. ETIENNE

Orthopédie - Bandages - Ceintures

Fabrication et Réparation de tous les appareils  
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

**L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES**

**Hôtel de l'Univers**  
PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11  
NANTES

**P. LEBÉE** Tout Confort  
Garage à proximité Téléphone 132.60

**PECHEURS !**

Voulez-vous de bons conseils pour la saison  
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

**Modern' Pêche** Rue Grande-Biesse, 10  
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

Souscrivez au  
**DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**  
(Les six volumes sont parus)  
et toutes Grandes Publications  
à la **Librairie Alfred BRELET**  
33, Rue de Verdun - NANTES - Tél. 147-97  
Grandes facilités de paiement

Mieux et Meilleur Marché... c'est

**AUX 3 SPÉCIALITÉS**

8, Rue de la Paix - 1 et 8, Rue du Bouffay  
Téléphone 143.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter  
**Linoléums - Tapis**  
**Toiles Cirées**

**HORLOGERIE SUISSE**  
2, Rue Boileau  
NANTES  
**PAUL DIEDISHEIM FILS**  
Téléph. 25.67  
R.C. Nantes 2376  
JOAILLERIE —  
BIJOUTERIE —  
ORFÈVRE —  
Catalogue illustré franco sur demande

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

**Imprimerie Ouvrière**

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

VOITURES D'ENFANTS

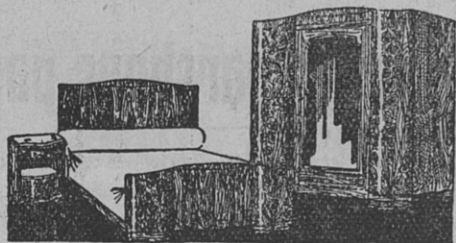
LITS d'Enfants laqués

**MAINGUY**

Chaussée de la Madeleine, 23 - NANTES - Tél. 124.88  
Toutes les Réparations

**LES MEUBLES ROBERT**

7-14, Rue Copernic - NANTES



Le plus Grand Choix aux Meilleurs Prix  
Une CHAMBRE Chêne Massif, armoire  
3 portes ouvrantes, complète, les 10 pièces 1.495 fr.  
CHAMBRES Luxe, conformes à la photo  
ci-jointe, en ronce de noyer galbée... 1.995 fr.  
SALLES A MANGER, de 495 fr. à 4.000 fr.  
Remise de 10 % aux syndiqués

LES GRANDS MAGASINS

**BRUNNER FRÈRES**

4 et 6, Rue de Feltré  
1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie **Nantes**

**VENDENT**

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations  
— d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens

R. C. Nantes 5.775

**L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National**

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.  
L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS	DENTIERS
Extraction, la première . . . . . 8 francs	Plaque de base . . . . . 16 65
— les autres . . . . . 4 —	La dent . . . . . 16 65
Plombage . . . . . 12 —	Le crochet . . . . . 10 —
Traitement racine . . . . . 12 —	

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.